

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1– IDENTIFICATION**

NOM DE PRODUIT: maxill ALCOOL ISOPROPYLIQUE (70% VOL)

SYNONYMES: Propanol-2, diméthyle carbinol, isopropanol

FAMILLE CHIMIQUE: Alcools

UTILISATIONS RECOMMANDÉES: Solvant organique à usages multiples; imprimerie, produits pharmaceutiques, résines, etc.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION: Aucun

FOURNISSEUR: maxill inc.

80 rue Elm, Saint-Thomas, ON, N5R 6C8

Page Web: <http://www.maxill.com>

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE NON D'URGENCE : (519) 631-7370

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2– IDENTIFICATION DES DANGERS

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence:



Mention d'Avertissement

DANGER!

Mention de danger(s)

H225 Liquide et vapeur très inflammables

H319 Provoque des lésions oculaires graves

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseil(s) de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre chimique pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Classement(s) SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)

Irritation oculaire (Catégorie 2B)

Irritation cutanée (Catégorie 2)

Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique (Catégorie 3)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

Organe	Description
--------	-------------

Yeux	Provoque une irritation des yeux. Peut entraîner une sensibilisation douloureuse à la lumière. Peut causer une forme de conjunctivite chimique et causer des dommages à la cornée.
------	--

Ingestion	Peut causer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, vomissements et diarrhée. La toxicité systémique et une acidose peuvent se produire. Les stades avancés peuvent conduire à une insuffisance respiratoire, l'insuffisance rénale, le coma et la mort.
-----------	--

Inhalation	Provoque une irritation des voies respiratoires. Peut causer des effets narcotiques à haute concentration. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. La toxicité systémique et une acidose peuvent se produire. Les stades avancés peuvent conduire à une insuffisance respiratoire, l'insuffisance rénale, le coma et la mort.
------------	---

Peau	Provoque une irritation modérée de la peau. Peut provoquer une dermatite par dégraissage de la peau du contact prolongé ou répété.
------	--

Chronique	L'exposition répétée par voie orale à long terme à l'éthanol peut entraîner le développement d'une lésion hépatique progressive accompagnée d'une fibrose. L'ingestion répétée d'éthanol par des femmes enceintes a été montrée pour affecter le développement du système nerveux central du fœtus et de la progression du syndrome d'alcoolisme fœtal. Conditions médicales aggravées par une surexposition: Une exposition répétée à l'éthanol peut aggraver une précédente maladie du foie. Un contact cutané peut aggraver une dermatite.
-----------	---

SECTION 3– COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE: ALCOOL ISOPROPYLIQUE

NOM COMMUN/ SYNONYME: Propanol-2, diméthyle carbinol, isopropanol

INGREDIENT	% VOLUME	NO. CAS NO.	NO. EINECS
Alcool Isopropylique	70 approx.	67-63-0	200-661-7
Eau	balance	7732-18-5	231-79-2

SECTION 4– PREMIERS SOINS**INGESTION**

- Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale si la victime est inconsciente, sur le point de devenir, ou en état de convulsion.
- NE JAMAIS FAIRE VOMIR.
- Faire boire environ 250 ml (8 oz) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac.
- S'il y a un vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration pulmonaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Consulter un professionnel de la santé immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU

- Rincer à grande eau la région exposée pour au moins 20 minutes.
- Retirer les vêtements contaminés sous l'eau courante.
- Décontaminer complètement les vêtements exposés avant de les utiliser à nouveau, ou les jeter.
- S'il y a irritation, consulter un professionnel de la santé.

INHALATION

- Placer la victime au grand air.
- Si la victime a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle; si le cœur de la victime ne bat plus, administrer la réanimation cardio-pulmonaire.
- L'oxygène peut être administré si jugé nécessaire.
- Consulter un professionnel de la santé immédiatement.

CONTACT AVEC LES YEUX

- Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pour une période d'au moins 20 minutes, en écartant les paupières.
- Consulter un professionnel de la santé immédiatement.

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DU MÉDICIN

- Aucun

SECTION 5– MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**MOYENS D'EXTINCTION**

- En cas d'incendie majeur, utiliser la mousse de type alcool ou tout usage, selon les techniques recommandées par le fabricant.
- Pour les incendies plus modestes, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre chimique.
- Éviter l'utilisation de l'eau, puisque celle-ci peut diffuser le combustible.

TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utiliser l'eau vaporisée ou atomisée pour refroidir les contenants et les structures exposées au feu.
- Porter un appareil respiratoire autonome et de l'équipement de protection.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

- Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être transportées par des courants d'air et qui peuvent s'enflammer au contact de lampes témoins, d'autres flammes, d'étincelles, d'éléments chauffants, d'équipement électrique, de sources d'électricité statique ou de toute autre source d'ignition située à distance du point d'origine.

SECTION 6– MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**FUITES OU DÉVERSEMENTS**

- L'étendue du déversement doit être rapidement confinée.
- Une ventilation adéquate doit être fournie ainsi que des vêtements de protection appropriés.
- Éliminer toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Le matériel déversé devrait être recueilli dans des contenants appropriés ou à l'aide d'absorbants appropriés.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le matériel à éliminer devrait être détruit dans un incinérateur approuvé ou entreposé dans un site d'enfouissement approuvé, en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 7– MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS A PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE

- Tenir éloigné de la chaleur, d'étincelles et de flammes.
- Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Laver la peau exposée après utilisation.
- Prendre les précautions usuelles pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

AUTRES PRÉCAUTIONS

- De bonnes pratiques hygiéniques sont recommandées, telles que s'abstenir de manger, de boire et de fumer aux postes de travail.

SECTION 8– CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

VOIES RESPIRATOIRES

- Jusqu'à 1000 ppm, un appareil respiratoire à cartouche filtrante pour vapeurs organiques peut être utilisé. Pour des concentrations supérieures à 1000 ppm, un appareil à alimentation d'air est recommandé.
- L'utilisateur devrait consulter un guide pour appareils respiratoires, tel que celui publié par l'Association canadienne de normalisation, Z94.4 - M1982.

VENTILATION

- Le système de ventilation devrait être à l'épreuve d'étincelles, mis à terre et isolé des autres systèmes de ventilation.
- La ventilation locale est recommandée lors de la manipulation.

GANTS PROTECTEURS

- Néoprène, butyle ou caoutchouc naturel.

PROTECTION OCULAIRE

- Lors de la manipulation, des lunettes de protection monocoques à l'épreuve des produits chimiques.

AUTRES MOYENS DE PROTECTION

- Bain oculaire, douche de sécurité et autres équipements de protection appropriés.

SECTION 9– PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide incolore
ODEUR	Caractéristique de l'alcool
SEUIL OLFACTIF	Approx. 40 à 200 ppm pour selon la centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
PH	Sans objet
POINT DE FUSION/ CONGELATION	Approx. minus 89°C pour 100% Isopropanol
DOMAINE D'EBULLITION	81.3-83°C (Point d'ébullition 82°C pour 100% Isopropanol)
POINT D'ÉCLAIR	21 (Vase clos, ASTM D-56)
TAUX D'ÉVAPORATION	2.3 (acétate de butyle = 1) pour 100% Isopropanol
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE	2.5 % V/V pour 100% Isopropanol
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE	12 % V/V pour 100% Isopropanol
TENSION DE VAPEUR	4.4 KPA @ 20°C pour 100% Isopropanol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DENSITE DE VAPEUR	2.07 (air=1) pour 100% Isopropanol	
DENSITE RELATIVE (LIQUIDE)	0.876 @ 20°C	
SOLUBILITÉ DANS' LEAU	Complete	
SOLUBILITÉ DANS L'HUILE- COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/ HUILE		Sépare de l'huile
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/ EAU	0.032 approx.	
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Approx. 399°C pour 100% Isopropanol	
TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION	Pas disponibles	
VISCOSITE	Approx. 1.35 cp @ 20°C pour 100% Isopropanol	
% VOLATILES PAR VOLUME	100	
FORMULE CHIMIQUE	Isopropanol: CH ₃ -CHOH-CH ₃ , Masse Moléculaire: 60.09	
	Eau: H ₂ O, Masse Moléculaire: 18	

SECTION 10– STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

- Stable.

CONDITIONS A ÉVITER

- Les sources d'ignition.

INCOMPATIBILITÉ

- Les oxydants.

PRODUITS DE COMBUSTION OU DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

- La combustion peut entraîner la formation de dioxyde de carbone et/ou de monoxyde de carbone.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE

- Ne se produira pas.

CONDITIONS A ÉVITER

- Aucune condition connue.

SECTION 11– DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RÉFÉRENCES ACGIH (1988-1989), RTECS (1983).

INGRÉDIENT	% V/V	VLE, ppm	CL50, ppm/4h. RAT, INHAL.	DL50, mg/kg RAT, ORAL	DL50, mg/kg LAPIN, PEAU
Isopropanol	70	400	16,970	4,420	13,000
Eau	Balance				

Autres dangers**INGESTION**

- Ingestion d'isopropanol peut causer de la somnolence, douleurs gastro-intestinales, des crampes, des nausées, des vomissements et de la diarrhée; l'inconscience et la mort peuvent suivre les expositions massives.

ABSORPTION CUTANÉE

- Aucun effet adverse sur une peau normale. Cependant, des quantités pouvant être nocives peuvent être absorbées à travers une peau éraflée ou écorchée, si le contact est prolongé, surtout chez les enfants.

INHALATION

- Une légère irritation des voies respiratoires supérieures peut commencer à environ 400 ppm.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Des concentrations élevées peuvent causer de la somnolence, manque de coordination et une narcose profonde.

CONTACT AVEC LA PEAU

- Irritant léger.
- Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une dermatite et l'érythème.

CONTACT AVEC LES YEUX

- Irritant oculaire sévère.
- Les vapeurs d'isopropanol peuvent irriter les yeux.
- Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours.
- Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.

SECTION 12– DONNÉES ÉCOLOGIQUES

L'Alcool isopropylique CAS 67-63-0

Écotoxicité (aquatique et terrestre, le cas échéant): Poissons Toxicité aiguë (d'isopropanol) LC50 / 96 heures Pimephales promelas: 9640 mg / L

Toxicité pour les plantes aquatiques (isopropanol) CE50 / subspicatus > 1,000 mg Scenedesmus 72 heures / L

Toxicité pour les micro-organismes (isopropanol) CE50 / 3 heures boues activées > 1,000 mg / L

Persistence et dégradabilité: Facilement biodégradable (77% dégradé en 10 jours). Devrait être stable à l'hydrolyse, mais rapidement dégradé suivant les rejets atmosphériques.

Potentiel de bioaccumulation: Facteur de bioconcentration (FBC) de 3,16. (Prédite facteur de bioconcentration). Bioaccumulation importante est pas attendu sur la base de BCF prédite de 3,16.

SECTION 13– DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**FUITES OU DEVERSEMENTS**

- L'étendue du déversement doit être rapidement confinée.
- Une ventilation adéquate doit être fournie ainsi que des vêtements de protection appropriés.
- Éliminer toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Le matériel déversé devrait être recueilli dans des contenants appropriés ou à l'aide d'absorbants appropriés.

TRAITEMENT DES DECHETS

- Le matériel à éliminer devrait être détruit dans un incinérateur approuvé ou entreposé dans un site d'enfouissement approuvé, en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

SECTION 14– INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CANADA: Numéro NU: 1219
Appellation Règlementaire NU: ISOPROPANOL
Classes pour le Transport: Classe Primaire: 3 Classes Subsidiaries: Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Groupe d'emballage (si applicable): II
--

IMDG

Numéro NU: 1219, Classe 3, Groupe d'Emballage: II

No. EMS: F-E, S-D

Appellation Règlementaire: ISOPROPANOL

Polluant Marin: No

IATA

Numéro NU: 1219, Classe 3, Groupe d'Emballage: II

Appellation Règlementaire: ISOPROPANOL

SECTION 15– INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

Tous les ingrédients sont sur les inventaires suivants ou sont exemptés de la liste:

Pays	Notification
Australie	AICS
Canada	DSL
Chine	IECS
Union Européenne	EINECS
Japon	ENCS / ISHL
Corée	ECL
Nouvelle-Zélande	NZIoC
Philippines	PICCS
USA	TSCA
Composants California Prop 65	
Pas applicable	

SECTION 16– AUTRES INFORMATIONS

PRÉPARÉ PAR Département de l'assurance qualité et affaires réglementaires

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (519) 631-7370

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.